



**Wallonie**

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE  
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT**

**DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS  
DIRECTION DE LIEGE  
CANTONNEMENTS DE SPA ET DE VERVIERS**



**Le jeudi, 14 décembre 2023 à 18h00**

**A la brasserie « Au Lion »  
Route de la Gileppe, 48 à 4845 JALHAY**

**VENTE PUBLIQUE PAR ENCHERES  
DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE DE L'EXERCICE 2024  
SITUES DANS LES FORETS DOMANIALES  
DE LA REGION WALLONNE ET DES DOMAINES  
MILITAIRES**

**Cantonement de Verviers - 9 lots (n° 1 à 9) - Volume : 145 m<sup>3</sup>**

*Rue de Dinant, 11 à 4800 Verviers – 087 29 34 80*

**Cantonement de Spa - 12 lots (n° 50 à 62) - Volume : 251 m<sup>3</sup>**

*Balmoral, 41 à 4845 Jalhay – 087 29 90 80*



## DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA VENTE

À la requête de la *Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être* ;

À la diligence du Directeur de la Direction de la Nature et des Forêts de Liège, Rue Montagne Sainte Walburge 2 à 4000 Liège (04 224 58 70) et du Receveur – trésorier domanial du DNF-DRF, Avenue Prince de Liège 7 à 5100 Namur (081 33 58 15) ;

Sous la présidence dudit Directeur de la Nature et des Forêts ou de son délégué, il sera procédé **le jeudi 14 décembre 2023 à 18h00** par le Receveur compétent, à la brasserie « Au Lion », route de la Gileppe, 48 à 4845 JALHAY, à la vente publique des coupes de bois désignées au présent catalogue, conformément aux dispositions du Code forestier et de ses Arrêtés d'exécution.

## AVIS IMPORTANT

**La vente des lots se fera par enchères** uniquement.

Sauf accord préalable du receveur concerné, **aucun paiement en numéraire ne sera accepté**.  
**Un paiement par carte bancaire** sera possible sur place mais uniquement **pour lots de bois de chauffage sur propriété domaniale**, pas pour les lots des propriétés des deux domaines militaires, ni pour celle de la propriété du C.P.A.S. de Limbourg.

Au catalogue, si une différence (maximum un m3 !) apparaît entre les volumes d'un lot affiché dans le tableau et en sommet de page, c'est ce dernier montant qui est valable. Pour rappel, en vertu de l'article 6, §1 du Cahier des charges pour les ventes des coupes de bois dans les forêts domaniales, ces volumes sont donnés à titre purement indicatif.

**La visite des lots** mis en vente ne peut avoir lieu sans contact préalable avec l'Agent forestier repris sur la fiche de description du lot concerné. La visite des lots peut avoir lieu sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance de préférence (en dehors des mardis et jeudis) :

- **Pour le Cantonnement de Verviers** : sur rdv avec l'agent forestier mentionné dans la description du lot ;
- **Pour le Cantonnement de Spa** : sur rdv avec l'agent forestier mentionné dans la description du lot.

Depuis 2020, il est également possible de le consulter, de la télécharger ou de composer son catalogue gratuitement sur le site <https://wallowood.be/fr>

## CLAUSES GENERALES DE LA VENTE

{Art. 1 à 50}

La vente aura lieu conformément aux clauses respectives du cahier général des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts de la Région Wallonne.

Il peut être consulté à l'adresse suivante : <http://environnement.wallonie.be> – rubrique : Nature et Forêts – Cahier des charges des ventes de bois, ou être obtenus sur simple demande auprès des Cantonnements et Directions extérieures du D.N.F.

Par le seul fait du dépôt d'une soumission ou de la remise d'une offre, tout candidat adjudicataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les clauses générales et particulières du présent cahier des charges, ainsi que les clauses propres à chaque lot, et déclare y adhérer sans restriction aucune.

## CLAUSES PARTICULIERES DE LA VENTE

### **Article 51 - Mode d'adjudication**

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente des coupes ordinaires aura lieu à la brasserie « Au Lion », route de La Gileppe, 48 à 4845 JALHAY - **le jeudi, 14 décembre 2023 à 18h00**, par vente aux enchères.

### **Article 52 - Soumissions et déroulement de la vente**

La vente aux enchères se déroulera dans l'ordre indiqué au catalogue.

Régime de TVA adopté : **6 % (pour les lots domaniaux uniquement, propriété de la Région wallonne).**

N° TVA : BE 030 772 50 75

Régime de TVA adopté : **2 % (pour les lots de la Défense et du C.P.A.S. de Limbourg).**

### **Article 53 - Conditions d'exploitation**

Sans préjudice des dispositions mentionnées au cahier des charges générales, des conditions spécifiques à chaque lot sont ajoutées au catalogue sous le relevé des arbres à vendre.

Sauf demande motivée auprès du Chef de Cantonnement, les travaux d'exploitation dans les lots ne sont **pas autorisés le dimanche et les jours fériés légaux**. Il en est de même pour l'évacuation de bois façonnés.

#### **Pour les lots situés en forêt domaniale de l'Hertogenwald**

En vue d'éviter des accidents en Hertogenwald, les adjudicataires des lots de bois sont tenus de prendre contact avec le SPW Mobilité et Infrastructure, Rue Peltzer 74 à 4800 Verviers (087 21 39 11), afin de connaître exactement le tracé des câbles BT et HT qui traversent, en sous-sol, les forêts domaniales. Cette situation sera par les adjudicataires portée à la connaissance de leurs ouvriers, entrepreneurs et sous-traitants.

#### **Pour les lots de la Défense situés dans les domaines militaires – concerne les lots n° 57 à 62 situés dans les domaines militaires de Tancrémont et de Vecquetterre**

1. Les lots ne sont pas adjugés définitivement; ils sont vendus sous réserve d'approbation par le Chef de la s/Section Infra Domaine de la DIRECTION GÉNÉRALE MATERIAL RESOURCES - CIS & INFRA dénommé ci-après Chef de la s/section MR C&I - I/Dm. La vente ne sera considérée comme définitive qu'une fois cette approbation signifiée au service du Département de la Nature et des Forêts qui avertira le Receveur des Domaines.
2. L'adjudicataire introduira aussitôt après notification de paiement et au plus tard 21 jours calendrier avant le début de l'exploitation, les demandes d'autorisation d'accès sur le site, tant pour son personnel que pour ses sous-traitants éventuels. Cette demande d'autorisation sera présentée sous forme d'une liste mentionnant les renseignements suivants :

- Nom et adresse de la firme ;

- But de la demande, endroits à visiter et dates possibles de réalisation des travaux ;

Par personne figurant sur la liste :

- Nom, prénoms et date de naissance ;

- Nationalité et domicile actuel ;

- Numéro de la carte d'identité, date et lieu d'émission ;
- Marque, type, couleur et numéro d'immatriculation du ou des véhicules utilisés.

3. L'attention des adjudicataires est attirée sur le fait que les lots sont situés dans un site militaire. La spécificité, la dangerosité de certains entraînements militaires (tirs à balles réelles) seront définis lors d'un briefing de sécurité. L'acheteur avertit la veille avant 12h00 de son intention d'exploiter et ou de débarder (pour une demande de présence les WE et jours fériés militaires, prévenir au plus tard le jeudi ou l'avant-veille du jour férié avant 12H00). La présence de l'exploitant ou de son personnel sera confirmée par téléphone tous les jours avant 8h00 :

- La Cellule Quartier – Adjudant STREBELLE, Rudy – Tel 02/442 89 19 – [1213LI-CELQUARTIER-COMD@mil.be](mailto:1213LI-CELQUARTIER-COMD@mil.be)

- Le service de sécurité du domaine militaire 024/42.87.66 (S2)

- Le service des opérations et training 024/ 42.87.71 (S3)

- Le responsable du triage (DNF) : **Christoph BEDEUR – Triage 5 Fagne-Saint-Remacle – 0479/ 86 97 47 (lots 57 à 60) – Jacques DELREZ – Triage 2 Pleinfays – 0477/78 12 56 (lots 61 et 62).**

4. L'accès aux chantiers d'exploitation se fera suivant les règles en vigueur, les mesures suivantes seront de stricte application :
  - Toutes visites, toutes actions d'exploitation ou de vidange de lot doivent être coordonnées avec les responsables sécurité du domaine militaire ainsi que l'agent des forêts ;
  - Pour tous les lots, l'entrée et la sortie s'effectueront obligatoirement par le corps de garde de l'entrée principale. Pour le domaine de la Vecqueterre : au croisement de la route de la Vecqueterre et du Chemin de la Fagne Raquet ;
  - Attention, dans le cas où le lot se situe à l'intérieur d'un gabarit de tir, la vidange des bois s'effectuera à partir 05h30, les lieux devront impérativement être libérés pour 07h30 ;
  - Toutes ces activités seront inscrites sur le planning intranet du domaine militaire permettant à la garde d'effectuer le contrôle d'accès ;
  - Les zones de stockage seront définies lors l'état des lieux.
5. L'exploitant ne pourra en aucun cas réclamer des dommages et intérêts pour une prolongation de délai au cas où certaines demandes d'autorisation d'accès lui seraient refusées par le S2 ou S3.
6. Tout stockage en dehors des zones d'exploitation ne pourra se faire qu'avec l'accord du délégué du service nature et sol de la Défense (MR C&I - I/Dm/Nature&Soil).
7. Sauf indication contraire, les houppiers font partie du lot, l'enlèvement des rémanents d'exploitation est intégral lorsqu'il s'agit d'une coupe au sein d'une zone bâtie.

#### **Article 54 : Délais d'exploitation**

Sauf conditions spécifiques fixées pour l'exploitation de certains lots, les délais d'abattage et de vidange sont fixés au **31/03/2025, exceptés les lots n° 9, 61 et 62 ayant un délai plus court fixé au 31/03/2024.**

#### **Article 55 : Voiries, dépendances et impétrants**

Le vendeur ne peut être reconnu responsable des dégâts à la voirie publique, ni des accidents occasionnés lors des abattages et débardages en bordure des routes. Il rappelle aux acheteurs que l'occupation du domaine public est subordonnée à l'autorisation de l'Administration responsable (Etat, Province, Commune) et au paiement d'une redevance.

L'établissement de dépôts de bois sur les dépendances des voiries régionales est subordonné à la délivrance d'une autorisation préalable par le SPW-DGO 1 « Routes et Bâtiments » (ou DGO 2 « Mobilité et Voies Hydrauliques » pour le barrage de la Gileppe) et au strict respect de toutes les conditions stipulées par cette Administration.

**Article 56 : Mitrailles**

Le service forestier décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient résulter de la présence d'engins explosifs et de mitrailles dans la forêt.

**Article 57 : Déchets**

Aucun détritrus ne pourra être laissé sur les parterres de la coupe (bidons, bouteilles...).

**Article 59 : Contraintes cynégétiques (art. 49 du C.G.C.)**

Les restrictions à la circulation en forêt relative à l'exercice de la chasse sont applicables à l'exploitation des bois. Les adjudicataires seront avertis des dates de battue par voie d'affiches à l'entrée des bois.

**Dans la forêt domaniale de l'Hertogenwald occidental**, durant la période de chasse au cerf, c'est à dire **du 21 septembre au 31 décembre**, l'accès des coupes sera interdit aux bûcherons, aux découpeurs, aux débardeurs et aux transporteurs, avant 08h15 et après 16h15.

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et les éventuelles restrictions spécifiques.

**Article 60 : Natura 2000**

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur quant aux prescriptions éventuelles des arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

**Article 62 : P.E.F.C.**

Les lots de bois vendus qui bénéficient de la certification PEFC sont identifiés par le sigle officiel en tête.

Le Directeur  
Ir Hervé PIERRET



**LOT 1**

Cantonnement VERVIERS

Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT  
DE VERVIERS**INFORMATIONS :** JACQUEMIN Hubert, 0477/78 12 46, 0477 78 12 4613,4382 Ha; 5 bois; cube moyen : 1889 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 149 cm; 9 m3 grumes  
Comp/Pa : 59/1, 73/1Lieu(x) - dit(s)

LA LOUVETERIE, BOIS DE GOE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		HETRE		AMELIORATION		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	1	4,835 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	2	4,610 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	9,445 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/1112/4/1 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 1

En application de la circulaire biodiversité du DNF, pas de travaux d'exploitation entre le 1er avril et le 31 juillet.

**LOT 2**

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

Page 2

INFORMATIONS : T'SERSTEVENS Alexandre, 0479/86 62 19, 0479/86 62 19  
 12,3074 Ha; 34 bois; cube moyen : 127 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 47 cm; 4 m3 grumes  
 Comp/Pa : 93/1

Lieu(x) - dit(s)

ROBINETTE

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
 Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 2		BOULEAU							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	5	0,308 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
45	14,5	7		-		-		-	
55	17,5	5	1,529 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,472 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	-	0,638 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	0,627 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		24	3,574 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

831/2023/1112/4/2 Tri 005

LOT 2		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	6	0,318 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
45	14,5	4	0,432 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		10	0,750 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

831/2023/1112/4/2 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 2

En application de la circulaire biodiversité du DNF, pas de travaux d'abattage entre le 1er avril et le 31 juillet.



**LOT 3**

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

**INFORMATIONS :** COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,  
2,9865 Ha; 20 bois; cube moyen : 190 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 57 cm; 4 m3 grumes  
Comp/Pa : 486/1

Lieu(x) - dit(s)

Point de vue de Gospinal vers la Sawe et Solwaster

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	3	0,159 m <sup>3</sup>	1	0,048 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
45	14,5	2		1		-	-	-	-
55	17,5	1	0,382 m <sup>3</sup>	3	0,546 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
65	20,5	5	1,265 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		1		-	-	-	-
85	27,0	-	0,696 m <sup>3</sup>	1	0,700 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		13	2,502 m <sup>3</sup>	7	1,294 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/1112/4/3 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 3

En application de la circulaire biodiversité du DNF, pas de travaux d'exploitation entre le 1er avril et le 31 juillet.

**LOT 4**

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

Page 4

INFORMATIONS : DELCLISAR Alain, 0477/78.12.25, 0477/78.12.25  
 18,5541 Ha; 377 bois; cube moyen : 81 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 39 cm; 30 m<sup>3</sup> grumes  
 Comp/Pa : 36/1

Lieu(x) - dit(s)

Triage de BRAND.

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
 Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 4		HETRE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	109		-		-		-	
35	11,0	124	7,959 m <sup>3</sup>	-		-		-	
45	14,5	79		-		-		-	
55	17,5	43	15 m <sup>3</sup>	-		-		-	
65	20,5	8	1,944 m <sup>3</sup>	-		-		-	
75	24,0	8		-		-		-	
85	27,0	5		-		-		-	
95	30,0	1	5,417 m <sup>3</sup>	-		-		-	
Totaux Gr.		377	30 m <sup>3</sup>	-		-		-	
Houp./tail.			-	-		-		-	

831/2023/1112/4/4 Tri 002

Remarques éventuelles pour le lot 4

En application de la circulaire biodiversité du DNF, pas de travaux d'abattage entre le 1er avril et le 31 juillet.

Passage du ruisseau de Henseberg: interdiction de débardage en long de bois vers la route de Henseberg. Les bois billonnées sont à charger dans une remorque au pied de la coupe.

**LOT 5**

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

**INFORMATIONS :** DELCLISAR Alain, 0477/78.12.25, 0477/78.12.2518,5541 Ha; 114 bois; cube moyen : 136 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 44 cm; 16 m<sup>3</sup> grumes

Comp/Pa : 36/1

Lieu(x) - dit(s)

Triage de BRAND.

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5		Espèce		Coupe		Qualité		Type		Circ. Diam.		Nombre		Volume		Nombre		Volume		Nombre		Volume	
		HETRE		AMELIORATION		NORMAL		NORMAL															
25	8,0	24																					
35	11,0	36																					
45	14,5	19																					
55	17,5	12																					
65	20,5	14																					
75	24,0	5																					
85	27,0	2																					
95	30,0	1																					
105	33,5	1																					
Totaux Gr.		114																					
Houp./tail.																							

831/2023/1112/4/5 Tri 002

Remarques éventuelles pour le lot 5

En application de la circulaire biodiversité du DNF, pas de travaux d'abattage entre le 1er avril et le 31 juillet.

Passage du ruisseau de Henseberg: interdiction de débardage en long de bois vers la route de Henseberg. Les bois billonnées sont à charger dans une remorque au pied de la coupe.

**LOT 6**

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

Page 6

**INFORMATIONS :** DELCLISAR Alain, 0477/78.12.25, 0477/78.12.2519,0842 Ha; 161 bois; cube moyen : 158 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 45 cm; 25 m<sup>3</sup> grumes

Comp/Pa : 36/1, 36/4

Lieu(x) - dit(s)

Triage de BRAND.

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		32		-		-	
35	11,0	-	-	46	3,380 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
45	14,5	2		29		-		-	
55	17,5	2	0,488 m <sup>3</sup>	23	8,548 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
65	20,5	-	-	14	4,370 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
75	24,0	-		4		-		-	
85	27,0	-		1		-		-	
95	30,0	1	0,506 m <sup>3</sup>	4	5,242 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
105	33,5	-		2		-		-	
115	36,5	-	-	1	2,847 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	0,994 m <sup>3</sup>	156	24 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

831/2023/1112/4/6 Tri 002

Remarques éventuelles pour le lot 6

En application de la circulaire biodiversité du DNF, pas de travaux d'abattage entre le 1er avril et le 31 juillet.

**LOT 7**

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

**INFORMATIONS :** DELCLISAR Alain, 0477/78.12.25, 0477/78.12.252,9384 Ha; 159 bois; cube moyen : 137 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 48 cm; 22 m3 grumes

Comp/Pa : 35/2

Lieu(x) - dit(s)

Triage de BRAND.

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
 Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 7		CHENE		HETRE					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	6		8		-		-	
35	11,0	23	1,292 m <sup>3</sup>	31	1,670 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
45	14,5	22		20		-		-	
55	17,5	4	2,882 m <sup>3</sup>	12	3,836 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
65	20,5	4	0,968 m <sup>3</sup>	10	2,320 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
75	24,0	1		8		-		-	
85	27,0	1		2		-		-	
95	30,0	-	0,771 m <sup>3</sup>	4	5,496 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	-	-	-	0,654 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
125	40,0	-	-	2	1,878 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		61	5,913 m <sup>3</sup>	98	16 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/1112/4/7 Tri 002

Remarques éventuelles pour le lot 7

En application de la circulaire biodiversité du DNF, pas de travaux d'abattage entre le 1er avril et le 31 juillet.

**LOT 8**

Cantonnement VERVIERS



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE VERVIERS

Page 8

INFORMATIONS : DELCLISAR Alain, 0477/78.12.25, 0477/78.12.25

2,9384 Ha; 160 bois; cube moyen : 164 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 50 cm; 26 m3 grumes  
Comp/Pa : 35/2

Lieu(x) - dit(s)

Triage de BRAND.

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
 Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 8		HETRE		BOULEAU					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	21		-		-		-	
35	11,0	31	2,062 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
45	14,5	34		2		-		-	
55	17,5	29	9,117 m <sup>3</sup>	-	0,220 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
65	20,5	22	5,951 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	13		-		-		-	
85	27,0	7		-		-		-	
95	30,0	1	8,940 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		158	26 m <sup>3</sup>	2	0,220 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/1112/4/8 Tri 002

Remarques éventuelles pour le lot 8

En application de la circulaire biodiversité du DNF, pas de travaux d'abattage entre le 1er avril et le 31 juillet.

**LOT 9**

Cantonnement VERVIERS



Propriété LIMBOURG CPAS

**INFORMATIONS :** JACQUEMIN Hubert, 0477/78 12 46, 0477 78 12 46  
 20,2861 Ha; 8 bois; cube moyen : 1125 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 114 cm; 9 m<sup>3</sup> grumes  
 Comp/Pa : 2/1

Lieu(x) - dit(s)

Pierresse

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
 Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 9		CHENE		HETRE					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	1	0,310 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	-	0,393 m <sup>3</sup>	1	0,607 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	-	1	0,906 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	1,174 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	-	2,389 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	1	3,223 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	1,877 m <sup>3</sup>	4	7,125 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/4328/4/9 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 9

Propriété du CPAS de Limbourg à Pierresse

Sécurisation de la voirie rurale: l'abattage des arbres est à réaliser pour le 31 mars 2024.





**LOT 50**

Cantonnement SPA

Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT  
DF SPA

INFORMATIONS : LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62  
8,0582 Ha; 32 bois; cube moyen : 599 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 77 cm; 19 m<sup>3</sup> grumes  
Comp/Pa : 28/2

Lieu(x) - dit(s)

DANS LE SART

Estimation : \_\_\_\_\_ Mise à prix : \_\_\_\_\_ Adjudicataire : \_\_\_\_\_  
Offre : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_ Permis d'exploiter : \_\_\_\_\_

LOT 50		HETRE		BOULEAU					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		CHAUFFAGE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		2		-		-	
35	11,0	1	0,086 m <sup>3</sup>	2	0,124 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	1	0,409 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,534 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	8	6,469 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
105	33,5	4		-		-		-	
115	36,5	1	5,167 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	1	6,382 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		28	19 m <sup>3</sup>	4	0,124 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/1813/C/50 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 28/2:2023/901, 28/2:2023/900

Remarques éventuelles pour le lot 50

Vu la présence des cloisonnements, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. (Art 38 Cdc) ;

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin.

**LOT 51**

Cantonnement SPA

Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT  
DF SPA

Page 2

**INFORMATIONS :** LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62  
2,0949 Ha; 28 bois; cube moyen : 807 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 89 cm; 23 m3 grumes  
Comp/Pa : 26/1

Lieu(x) - dit(s)

DANS LE SART

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 51		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE D'AMERIQUE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,044 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
45	14,5	-	-	-	-	-	-	-	-
55	17,5	5	0,955 m <sup>3</sup>	-	-	4	0,624 m <sup>3</sup>	-	-
65	20,5	-	-	-	-	1	0,272 m <sup>3</sup>	-	-
75	24,0	1	-	-	-	1	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	1	-	-	-
95	30,0	1	1,285 m <sup>3</sup>	-	-	3	3,563 m <sup>3</sup>	-	-
105	33,5	1	-	-	-	1	-	-	-
115	36,5	-	0,898 m <sup>3</sup>	-	-	1	2,163 m <sup>3</sup>	-	-
125	40,0	-	-	-	-	3	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	1	-	-	-
145	46,0	-	-	-	-	1	8,277 m <sup>3</sup>	-	-
155	49,5	-	-	1	2,202 m <sup>3</sup>	1	2,325 m <sup>3</sup>	-	-
Totaux Gr.		9	3,182 m <sup>3</sup>	1	2,202 m <sup>3</sup>	18	17 m <sup>3</sup>	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/1813/C/51 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 26/1:2023/906, 26/1:2023/907, 26/1:2023/905

Remarques éventuelles pour le lot 51

Vu la présence des cloisonnements, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. (Art 38 Cdc) ;

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

**LOT 52**

Cantonnement SPA

Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT  
DF SPA

**INFORMATIONS :** LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62  
2,0949 Ha; 32 bois; cube moyen : 831 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 90 cm; 27 m<sup>3</sup> grumes  
Comp/Pa : 26/1

Lieu(x) - dit(s)

DANS LE SART

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 52		CHENE		CHENE D'AMERIQUE		HETRE		FEUILLUS DIVERS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	-	-	5	0,275 m <sup>3</sup>
45	14,5	1	-	-	-	-	-	-	-
55	17,5	1	0,286 m <sup>3</sup>	-	-	2	0,468 m <sup>3</sup>	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	2	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	4	-	-	-
95	30,0	2	1,452 m <sup>3</sup>	1	0,827 m <sup>3</sup>	2	4,888 m <sup>3</sup>	-	-
105	33,5	-	-	1	-	5	-	-	-
115	36,5	-	-	-	1,011 m <sup>3</sup>	-	4,775 m <sup>3</sup>	-	-
125	40,0	-	-	-	-	1	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	2	-	-	-
145	46,0	-	-	1	2,142 m <sup>3</sup>	1	6,329 m <sup>3</sup>	-	-
155	49,5	-	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	1	4,139 m <sup>3</sup>	-	-
Totaux Gr.		4	1,738 m <sup>3</sup>	3	3,980 m <sup>3</sup>	20	21 m <sup>3</sup>	5	0,275 m <sup>3</sup>
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

813/2023/1813/C/52 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 26/1:2023/908, 26/1:2023/911, 26/1:2023/909, 26/1:2023/910

Remarques éventuelles pour le lot 52

Vu la présence des cloisonnements, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. (Art 38 Cdc) ;

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin.

**LOT 53**

Cantonnement SPA

Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT  
DF SPA

Page 4

**INFORMATIONS :** LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62  
5,5577 Ha; 42 bois; cube moyen : 534 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 71 cm; 22 m3 grumes  
Comp/Pa : 26/2, 26/6

Lieu(x) - dit(s)

DANS LE SART

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 53		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		7		-		-	
35	11,0	-	-	5	0,311 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
45	14,5	-		4		-		-	
55	17,5	-	-	3	0,790 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
65	20,5	3	0,735 m <sup>3</sup>	1	0,291 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
75	24,0	2		2		-		-	
85	27,0	3		1		-		-	
95	30,0	-	2,775 m <sup>3</sup>	2	2,859 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	-	-	2	3,368 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
125	40,0	1		1		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	1,273 m <sup>3</sup>	2	5,207 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-	-	1	4,817 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	4,783 m <sup>3</sup>	33	18 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/1813/C/53 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 26/6:2023/904, 26/2:2023/903, 26/2:2023/902

Remarques éventuelles pour le lot 53

Vu la présence des cloisonnements, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. (Art 38 Cdc) ;

Aucun rémanent de coupe dans le lit et sur les berges du cours d'eau (Art 38 §2 du Cdc). Les branches seront retirées au fur et à mesure du sentier et ducours d'eau ;

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin.

**LOT 54**

Cantonnement SPA

Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT  
DF SPA

**INFORMATIONS :** LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62  
8,0421 Ha; 25 bois; cube moyen : 899 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 96 cm; 22 m3 grumes  
Comp/Pa : 22/1

Lieu(x) - dit(s)

LONGUE HEID

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 54		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		HETRE		AMELIORATION		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	3	1,164 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	6	7,782 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
105	33,5	7		-		-		-	
115	36,5	1	8,806 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	1	4,721 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		25	22 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/1813/C/54 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 22/1:2023/539, 22/1:2023/540, 22/1:2023/541

Remarques éventuelles pour le lot 54

Vu la présence des cloisonnements, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. (Art 38 Cdc) ;

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin.

**LOT 55**

Cantonnement SPA

Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT  
DF SPA

Page 6

**INFORMATIONS :** LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62  
11,3984 Ha; 61 bois; cube moyen : 344 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 60 cm; 21 m<sup>3</sup> grumes  
Comp/Pa : 4/1, 4/2

Lieu(x) - dit(s)

CHINCUL

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 55		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	-	-	1	-	3	-
35	11,0	-	-	2	0,088 m <sup>3</sup>	12	0,547 m <sup>3</sup>	1	0,121 m <sup>3</sup>
45	14,5	-	-	3	-	5	-	3	-
55	17,5	-	-	2	0,623 m <sup>3</sup>	4	1,365 m <sup>3</sup>	3	0,833 m <sup>3</sup>
65	20,5	-	-	3	0,827 m <sup>3</sup>	2	0,490 m <sup>3</sup>	1	0,291 m <sup>3</sup>
75	24,0	-	-	2	-	1	-	2	-
85	27,0	-	-	3	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	-	2,396 m <sup>3</sup>	2	1,706 m <sup>3</sup>	-	0,776 m <sup>3</sup>
105	33,5	-	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	1	1,065 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	1	-	1	-	-	-
145	46,0	1	2,035 m <sup>3</sup>	-	1,410 m <sup>3</sup>	1	3,182 m <sup>3</sup>	-	-
155	49,5	-	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-	-	-	-	1	3,217 m <sup>3</sup>	-	-
Totaux Gr.		1	2,035 m <sup>3</sup>	17	6,409 m <sup>3</sup>	30	11 m <sup>3</sup>	13	2,021 m <sup>3</sup>
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/1813/C/55 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 4/1:2023/1378, 4/1:2023/1377, 4/2:2023/1382, 4/1:2023/1376, 4/2:2023/1381, 4/2:2023/1380, 4/1:2023/1379

Remarques éventuelles pour le lot 55

Vu la présence des cloisonnements, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. (Art 38 Cdc) ;

Pas de stockage des bois le long du chemin au nord-est ;

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin.

**LOT 56**

Cantonnement SPA


 Page 7  
 Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT  
 DF SPA

**INFORMATIONS :** LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62  
 8,3651 Ha; 64 bois; cube moyen : 427 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 69 cm; 27 m3 grumes  
 Comp/Pa : 33/3

Lieu(x) - dit(s)

MONTAGNE DU MARCHE - CARRIERE PIROSSON

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 56	FRENE		ER SYCOMORE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Coupe	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	-	-	3	-	-	-	-	-
35 11,0	-	-	8	0,319 m <sup>3</sup>	2	0,064 m <sup>3</sup>	-	-
45 14,5	-	-	5	-	-	-	-	-
55 17,5	1	0,226 m <sup>3</sup>	3	1,170 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
65 20,5	1	0,364 m <sup>3</sup>	12	3,492 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
75 24,0	-	-	7	-	-	-	-	-
85 27,0	1	-	7	-	-	-	-	-
95 30,0	1	1,526 m <sup>3</sup>	4	10 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
105 33,5	-	-	5	-	-	-	-	-
115 36,5	-	-	3	8,411 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
125 40,0	-	-	1	1,273 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.	4	2,116 m <sup>3</sup>	58	25 m <sup>3</sup>	2	0,064 m <sup>3</sup>	-	-
Houp./tail.	-	-	-	-	-	-	-	-

813/2023/1813/C/56 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 33/3:2023/1373, 33/3:2023/1375, 33/3:2023/1374

Remarques éventuelles pour le lot 56

Mise à blanc pour mise en lumière de la carrière dans un but conservatoire ;

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin.





**LOT 57**

Cantonnement SPA

Propriété FORT DE TANCREMONT ET DOMAINE  
MILITAIRE DE VECQUETERRE D.N.

INFORMATIONS : BEDEUR Christoph, 087/299080, 0479/869747

3,3934 Ha; 13 bois; cube moyen : 694 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 80 cm; 9 m3 grumes

Comp/Pa : 1/2

Lieu(x) - dit(s)

Dom.milit. Fort de Tancremont

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 57		CHENE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
25	8,0	-		1		-		-	
35	11,0	1	0,044 m <sup>3</sup>	-	0,027 m <sup>3</sup>	2	0,052 m <sup>3</sup>	-	-
45	14,5	-		-		-		-	
55	17,5	-	-	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,340 m <sup>3</sup>	1	0,387 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	2	1,470 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	3,346 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		1		-	
135	43,0	-	-	1	1,764 m <sup>3</sup>	-	1,592 m <sup>3</sup>	-	-
Totaux Gr.		7	5,200 m <sup>3</sup>	3	2,178 m <sup>3</sup>	3	1,644 m <sup>3</sup>	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/7031/C/57 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 1/2:2023/856, 1/2:2023/858, 1/2:2023/859

Remarques éventuelles pour le lot 57

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Voir les conditions particulières pour les lots de la Défense situés dans les domaines militaires de Tancremont et de la Vecqueterre, reprises en pages 3 et 4 du catalogue.

INFORMATIONS : BEDEUR Christoph, 087/299080, 0479/869747

3,3934 Ha; 12 bois; cube moyen : 615 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 86 cm; 7 m<sup>3</sup> grumes; 4 m<sup>3</sup> houpp./tail.

Comp/Pa : 1/2

Lieu(x) - dit(s)

Dom.milit. Fort de Tancremont

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 58		CHENE		FEUILLUS DIVERS		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		INFRASTRUCTURE			
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
		NORMAL		NORMAL		ABATTU			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	1	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	1	0,240 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
65	20,5	2	0,490 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	1	-	-	-	-	-	-	-
95	30,0	2	2,185 m <sup>3</sup>	1	0,689 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
105	33,5	3	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	1	3,772 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	6,447 m <sup>3</sup>	3	0,929 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Houpp./tail.			-		-		4 m <sup>3</sup>		-

813/2023/7031/C/58 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 1/2:2023/1083, 1/2:2023/860, 1/2:2023/861

Remarques éventuelles pour le lot 58

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Voir les conditions particulières pour les lots de la Défense situés dans les domaines militaires de Tancremont et de la Vecqueterre, reprises en pages 3 et 4 du catalogue.

INFORMATIONS : BEDEUR Christoph, 087/299080, 0479/869747

3,3934 Ha; 17 bois; cube moyen : 789 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 90 cm; 13 m3 grumes

Comp/Pa : 1/2

Lieu(x) - dit(s)

Dom.milit. Fort de Tancremont

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 59		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		-		1		-	
55	17,5	1	0,175 m <sup>3</sup>	1	0,156 m <sup>3</sup>	-	0,087 m <sup>3</sup>	-	-
65	20,5	2	0,632 m <sup>3</sup>	-	-	1	0,316 m <sup>3</sup>	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	2		-		-		-	
95	30,0	3	3,586 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	3,054 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		1		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	-	1,856 m <sup>3</sup>	1	3,547 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
Totaux Gr.		12	9,303 m <sup>3</sup>	3	3,703 m <sup>3</sup>	2	0,403 m <sup>3</sup>	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/7031/C/59 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 1/2:2023/863, 1/2:2023/862, 1/2:2023/864

Remarques éventuelles pour le lot 59

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Voir les conditions particulières pour les lots de la Défense situés dans les domaines militaires de Tancremont et de la Vecqueterre, reprises en pages 3 et 4 du catalogue.

INFORMATIONS : BEDEUR Christoph, 087/299080, 0479/869747

15,2581 Ha; 24 bois; cube moyen : 297 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 55 cm; 7 m3 grumes

Comp/Pa : 1/1

Lieu(x) - dit(s)

Dom.milit. Fort de Tancremont

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 60		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		CHAUFFAGE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	7		-		-		-	
35	11,0	4	0,342 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
45	14,5	4		-		-		-	
55	17,5	-	0,364 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	0,872 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	1	1,104 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	1	4,439 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		24	7,121 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

813/2023/7031/C/60 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 1/1:2023/1082

Remarques éventuelles pour le lot 60

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Voir les conditions particulières pour les lots de la Défense situés dans les domaines militaires de Tancremont et de la Vecqueterre, reprises en pages 3 et 4 du catalogue.

**LOT 61**

Cantonnement SPA

Page 5  
Propriété FORT DE TANCREMONT ET DOMAINE  
MILITAIRE DE VECQUETERRE D.N.

INFORMATIONS : DELREZ Jacques, 080/44.40.15, 0477 78 12 56

4,2514 Ha; 123 bois; cube moyen : 162 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 51 cm; 20 m<sup>3</sup> grumes

Comp/Pa : 5/1

Lieu(x) - dit(s)

Dom. militaire Vecqueterre Est

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 61		CHENE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		BOULEAU AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
25	8,0	1		6		-		3	
35	11,0	4	0,206 m <sup>3</sup>	6	0,390 m <sup>3</sup>	9	0,423 m <sup>3</sup>	2	0,148 m <sup>3</sup>
45	14,5	7		4		17		3	
55	17,5	-	0,728 m <sup>3</sup>	3	0,938 m <sup>3</sup>	16	4,280 m <sup>3</sup>	6	1,215 m <sup>3</sup>
65	20,5	1	0,237 m <sup>3</sup>	7	2,037 m <sup>3</sup>	12	2,844 m <sup>3</sup>	4	0,860 m <sup>3</sup>
75	24,0	-		-		5		1	
85	27,0	-		1		1		1	
95	30,0	-	-	-	0,515 m <sup>3</sup>	3	4,403 m <sup>3</sup>	-	0,703 m <sup>3</sup>
Totaux Gr.		13	1,171 m <sup>3</sup>	27	3,880 m <sup>3</sup>	63	12 m <sup>3</sup>	20	2,926 m <sup>3</sup>
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/7031/C/61 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 5/1:2023/1416, 5/1:2023/1415, 5/1:2023/1417, 5/1:2023/1418

Remarques éventuelles pour le lot 61

Délai d'exploitation, abattage et vidange comprises fixé au 31/03/2024 ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Débardage par le haut uniquement (pas de sortie par la route en béton au nord) ;

Voir les conditions particulières pour les lots de la Défense, situés dans les domaines militaires de Tancremont et de la Vecqueterre, reprises en pages 3 et 4 du catalogue.

INFORMATIONS : DELREZ Jacques, 080/44.40.15, 0477 78 12 56

1,7281 Ha; 47 bois; cube moyen : 636 dm<sup>3</sup>; circ moyenne : 82 cm; 30 m3 grumes

Comp/Pa : 5/2

Lieu(x) - dit(s)

Dom. militaire Vecqueterre Est

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 62		CHENE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		FRENE SECURITE CHAUFFAGE NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		BOULEAU AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	1	0,047 m <sup>3</sup>	1	0,047 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
45	14,5	1		1		-		1	
55	17,5	1	0,261 m <sup>3</sup>	-	0,091 m <sup>3</sup>	-	-	-	0,093 m <sup>3</sup>
65	20,5	3	0,801 m <sup>3</sup>	1	0,267 m <sup>3</sup>	-	-	1	0,237 m <sup>3</sup>
75	24,0	3		2		1		-	
85	27,0	5		1		-		-	
95	30,0	3	6,168 m <sup>3</sup>	1	1,905 m <sup>3</sup>	-	0,430 m <sup>3</sup>	1	0,735 m <sup>3</sup>
105	33,5	-		-		2		-	
115	36,5	3	3,840 m <sup>3</sup>	-	-	-	1,548 m <sup>3</sup>	-	-
125	40,0	1		-		1		-	
135	43,0	1		-		1		-	
145	46,0	-	2,750 m <sup>3</sup>	-	-	-	2,711 m <sup>3</sup>	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	1	2,388 m <sup>3</sup>	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-	-	-	-	1	4,343 m <sup>3</sup>	-	-
Totaux Gr.		22	14 m <sup>3</sup>	8	4,698 m <sup>3</sup>	6	9,032 m <sup>3</sup>	3	1,065 m <sup>3</sup>
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/7031/C/62 Tri 002

LOT 62		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		CHAUFFAGE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	3	0,177 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
45	14,5	-		-		-		-	
55	17,5	-	-	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,243 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1	0,822 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	1,242 m <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/7031/C/62 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 5/2:2023/1423, 5/2:2023/1421, 5/2:2023/1419, 5/2:2023/1422, 5/2:2023/1420

Remarques éventuelles pour le lot 62

Délai d'exploitation, abattage et vidange comprises fixé au 31/03/2024 ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Présence d'un fil électrique dans le talus en face du parc à conteneur ;

Aucun rémanent de coupe dans les fossés et accotements routier ;

Voir les conditions particulières pour les lots de la Défense, situés dans les domaines militaires de Tancremont et de la Vecqueterre, reprises en pages 3 et 4 du catalogue.





**CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE**  
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur des Recettes patrimoniales

Monsieur le Receveur,

Par la présente, l'organisme de cautionnement ( <i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i> ) ..... .....	
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de ( <i>nom et prénom du soumissionnaire</i> ) ..... .....	
domicilié à ( <i>adresse</i> ) ..... .....	
à concurrence d'un montant total et maximum de ..... € (1)	
soit ( <i>en toutes lettres</i> ) ..... euros,	
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de .....	
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de ..... €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue	
le ( <i>date</i> ) .....	
à ( <i>lieu</i> ) .....	
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA	
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :	
..... €	le ..... au plus tard
..... €	le .....
..... €	le .....

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de ..... euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur, nos salutations distinguées.

Fait à ....., le .....

L'organisme de cautionnement

(signature)

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION**

selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM .....	PRENOM : .....
GRADE .....	
(ACCOMPAGNE PAR .....	
En présence de :	
NOM .....	PRENOM : .....
ADRESSE .....	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE .....	A .....
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de .....	
située dans le cantonnement de .....	
sur le triage de .....	
qui constituent le lot n° ..... de la vente du .....	
adjudgé à .....	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i>	
2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i>	
3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i>	
4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i>	
5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i>	
6. <i>Remarques diverses</i>	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

**DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION**  
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

*Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage*

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :	
NOM .....	PRENOM : .....
ADRESSE .....	
.....	
TEL .....	GSM .....
FAX .....	
(REPRESENTANT L'ENTREPRISE .....) )	
Je demande une prorogation relative aux compartiments n° .....	
de la forêt de .....	
située dans le cantonnement de .....	
sur le triage de .....	
qui constituent le lot n° ..... de la vente du .....	
qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : .....€	
Nature de la coupe : .....	
Permis d'exploiter délivré le : .....	
Echéance du délai d'exploitation initial : .....	
Volume initial de la coupe : .....m <sup>3</sup>	
Volume restant sur pied : .....m <sup>3</sup>	
Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ..... ha	
Je sollicite :	
<input type="checkbox"/> une première prorogation	<input type="checkbox"/> du délai d'abattage
<input type="checkbox"/> une seconde prorogation	<input type="checkbox"/> du délai de vidange
Pour une durée de :	
<input type="checkbox"/> 1 trimestre	<input type="checkbox"/> 2 trimestres
<input type="checkbox"/> 3 trimestres	<input type="checkbox"/> 4 trimestres

*Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2<sup>e</sup> année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.*

Fait à ....., le .....

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est	<input type="checkbox"/> confirmée au (date) .....
	<input type="checkbox"/> refusée
	Motivation :

Fait à ....., le .....

Le Directeur

**CALCUL DES INDEMNITES**

Abattage Rappel du prix total de la vente, hors frais (\*) : ..... €  
 Date de fin d'abattage : .....  
 = Nombre de trimestres :     x (\*) x 1%  
 +     x (\*) x 2% = ..... €

Vidange Rappel surface non vidangée (\*\*): ..... ha  
 Date de fin de vidange : .....  
 = Nombre d'années :   x (\*\*) x 370,00 € = ..... €

Total = ..... €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable  
 Motivation :  
 Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.  
 Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage  
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange  
 Motivation :  
 Date Le Chef de cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.  
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé (si réalisé, le joindre en annexe).  
 Date L'Agent des Forêts

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation  
 Date Le Chef de cantonnement

o Décision du Directeur

La demande de prorogation est  confirmée au .....  
 refusée  
 Motivation :  
 Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur  
 Date Le Chef de cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire et au Receveur, par copie de l'original  
 Date Le Directeur

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION**  
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM ..... PRENOM : .....	
GRADE .....	
(ACCOMPAGNE PAR .....	
En présence de :	
NOM ..... PRENOM : .....	
ADRESSE .....	
TEL..... GSM.....	
NE LE ..... A .....	
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de .....	
située dans le cantonnement de .....	
sur le triage de .....	
qui constitue le lot n° ..... de la vente du .....	
adjudgé à .....	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i>	
2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i>	
3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i>	
4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i>	
5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i>	
6. <i>Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.	
<input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

**DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE**  
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à ..... NOM ..... PRENOM : ..... GRADE ..... accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à : NOM ..... PRENOM : ..... ADRESSE ..... ..... TEL ..... GSM ..... NE LE ..... A ..... en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n° ..... de la forêt de ..... située dans le cantonnement de ..... sur le triage de ..... qui constituait le lot n° ..... de la vente du ..... adjugé à .....	

Fait à ....., le ....., en double exemplaire.

Le Chef de cantonnement

(signature)